



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 21 DECEMBRE 2017

Approuvé par le Conseil d'administration du 30 mars 2018

Membres du Conseil :

Présents

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,
M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur,
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,
Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP
Mme Sophie Mougard, directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech
M. Jean Grillot, représentant l'AITF
M. Jean-Baptiste Talleux, représentant des élèves
Mme Louise Schneider, représentante des élèves

Représentés (absents ayant donné pouvoir)

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir

Absents excusés:

M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP,
M. Emmanuel Natchitz, directeur de la formation continue de l'EIVP
M. Fabien Reppel, responsable de la communication de l'EIVP
M. Laurent Kandel, chef du bureau de la vie étudiante et enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Jean Cambou, bureau de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Hadrien Moncomble, représentant des élèves
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel enseignant de l'EIVP
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

Ont été invités à rapporter devant le conseil d'administration :

M. Patrick Lefièvre, directeur des systèmes d'information, EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 9 heures 05. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 25 octobre 2017

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est proposé une modification dans la présentation des administrateurs « présents » ou « représentés (absents ayant donné pouvoir) ». Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2017-062 : Communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung présente l'avancement du projet I-SITE. Concernant la création du nouvel établissement « université-cible », issu de la fusion d'établissements membres du consortium, il annonce qu'une note de positionnement définit les principes de gouvernance du futur établissement : un conseil d'administration composé d'une majorité de membres extérieurs, s'écartant en cela du modèle de gouvernance d'une université, un sénat académique au niveau central, des CT et CHSCT au niveau central et par composantes. Il reconnaît que l'idéal serait d'avoir le décret, mais le projet n'est pas encore prêt, les éléments stratégiques étant en cours de discussion. Il indique que l'EIVP poursuit le travail de concertation avec le conseil de perfectionnement et avec le « groupe-miroir », qui se réuniront début janvier, et avec la Ville de Paris, où ce sujet a été évoqué le 12 décembre par le groupe de travail piloté par le Secrétariat général. Il rappelle que cette université-cible sera constituée sur les thématiques de la ville durable, qui sont celles de l'EIVP, et que les invariants constitutifs de l'ADN de l'Ecole ont été débattus lors du précédent conseil d'administration. Il confirme que le travail sur les avantages et inconvénients des trois scénarios se poursuit, mais assure que, de son point de vue, le *statu quo* n'est pas tenable. Selon lui, le choix se situe entre une intégration immédiate et une intégration plus progressive, dans un pas de temps plus important et un cadre juridique d'expérimentation encore non défini.

Didier Guillot fait état de la prise de position de l'AIVP qui a été distribuée aux administrateurs.

Marie-Christine Lemardeley signale que la Maire de Paris a été destinataire d'une lettre co-signée par les présidents d'Université Paris-Est et de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), qui reprend les points de vigilance évoqués lors du précédent conseil d'administration de l'EIVP:

- Maintien et développement du diplôme d'ingénieur en génie urbain, répondant aux besoins de la Ville de Paris, de son identité, de son réseau d'anciens et de ses filières de recrutement ;
- Maintien de l'Ecole sur son site parisien ;
- Possibilité de la Ville de Paris d'avoir un droit de veto sur des décisions-clés concernant l'EIVP telles que l'évolution des droits d'inscription;
- Possibilité pour la Ville de Paris d'avoir une restitution précise de l'utilisation de la subvention versée ;
- Continuité d'emploi et préservation du statut des personnels ;
- Modalités de passation des commandes de formation.

Marie-Christine Lemardeley assure qu'elle s'emploiera à obtenir un arbitrage assez rapidement. Elle ajoute que, pour sa part, elle est défavorable au *statu quo*, mais estime qu'entre une intégration immédiate et une intégration progressive la troisième option peut sembler la plus raisonnable.

Laurent Descottes affirme que les anciens de l'EIVP sont favorables à l'intégration, mais l'envisagent plutôt dans un cadre expérimental car beaucoup d'éléments sont encore non connus. Il demande que la position officielle de l'AIVP soit annexée au compte-rendu, car elle rend compte des fondamentaux que les anciens souhaitent préserver.

Jérôme Gleizes relève qu'il y aura un vote du Conseil de Paris et estime qu'il est temps d'engager le dialogue avec les groupes politiques. Il rappelle qu'en 2014 il était question d'une autre fusion, avec l'Ecole Du Breuil, qui est aujourd'hui en grève, et alerte sur le risque de dérapage des processus. Il s'interroge sur le choix de partenaires qui ne sont pas des écoles d'ingénieurs ; il relève que l'Ecole des Ponts ne fait pas partie du périmètre de l'université-cible et s'étonne de l'absence de travail commun avec l'ESPCI, qui est l'autre école d'ingénieurs de la Ville de Paris. Il déplore le manque d'éléments financiers, matériels, techniques, notamment sur les programmes de recherche et leur mode de financement. Il mentionne la situation de l'Université Paris 13, sous la menace d'une mise sous tutelle, et se demande si la stratégie qui sous-tend ces projets de fusion est bien une stratégie de formation et pas plutôt une stratégie financière.

Sophie Mougard souhaite préciser la position de l'Ecole des Ponts (ENPC). Elle rappelle qu'en 2016 la direction de l'ENPC était très en pointe sur un scénario de fusion, dont les conséquences en termes de perte de personnalité morale, de perte de la marque et de perte d'autonomie financière ont suscité la réaction des corps du personnels, des anciens et de l'environnement de l'Ecole, ce qui a conduit à la décision du conseil d'administration, fin 2016, de se retirer du volet institutionnel du projet. Elle précise que l'ENPC est membre du *consortium*, donc associée au projet scientifique, mais pas dans le périmètre de l'université-cible. Elle relève que le projet I-SITE comporte une vingtaine d'actions financées, mais que le delta de financement, rapporté à chaque établissement, n'est pas très important. Elle estime que les enjeux se situent dans le travail interdisciplinaire et l'ouverture de possibilité d'accès aux écoles d'ingénieurs pour les élèves en licence de l'UPEM, et que l'ENPC peut s'inscrire dans cette collaboration sans être dans une logique de fusion, ni dans une logique de convention d'association au sens du Code de l'éducation. Enfin, elle s'inquiète des conséquences en termes de coordination de la disparition programmée d'Université Paris-Est, qui aujourd'hui regroupe l'ensemble des écoles doctorales.

Didier Guillot, en réponse à **Laurent Descottes** et **Jérôme Gleizes**, estime qu'une fusion entre l'EIVP et l'ESPCI n'aurait pas de sens car ces deux écoles interviennent dans des champs très différents ; de plus l'ESPCI appartient à une autre ComUE, Paris Sciences et Lettres. Il exprime à nouveau le regret que la fusion avec l'Ecole Du Breuil, qui aurait eu du sens, n'ait pas pu être mise en œuvre. Il relève que les établissements qui jouent en solo comme Université Paris 13 ou l'Ecole Du Breuil sont aujourd'hui en difficulté, et doute fortement de la viabilité de l'EIVP si elle continue en solo. Il considère que le regroupement proposé est un des plus cohérents parmi les regroupements qui ont lieu en Ile-de-France actuellement. **Jérôme Gleizes** affirme n'avoir jamais défendu l'idée que l'EIVP devait rester seule, mais s'inquiète d'un risque de disparition dans un contexte de crise financière de l'enseignement supérieur. Il estime que l'ENPC a raison de vouloir conserver sa marque et que l'EIVP doit défendre sa spécificité et son utilité pour la Ville de Paris. Il considère que l'EIVP a plus d'affinité avec des écoles d'ingénieurs qu'avec d'autres types d'écoles, et explique l'échec du projet de fusion avec l'Ecole Du Breuil par le fait que celle-ci forme à partir du CAP. Il plaide pour des solutions hybrides de coopération.

Ghislaine Geffroy exprime la position du conseil de perfectionnement, donc des employeurs, et notamment des entreprises qui aujourd'hui accueillent la grande majorité des diplômés EIVP. Elle indique être dans l'attente d'éclaircissements sur un certain nombre de points, et précise que tous les points ont été débattus sauf l'association avec l'Ecole des Ponts, alors que les employeurs représentés au conseil de perfectionnement considèrent cette association comme une chance pour l'EIVP.

Sophie Mougard reconnaît qu'un travail est à engager sur l'évolution de l'association entre l'EIVP et l'ENPC. Elle considère que l'organisation assez lourde de l'université-cible, avec une gouvernance

centralisée et non par composante, peut être un frein. **Franck Jung** admet l'importance de juger sur pièces et être en demande d'éléments précis sur le niveau d'autonomie au sein de l'université-cible.

Laurent Descottes exprime une crainte pour la pérennité financière de l'EIVP, la fusion pouvant être un prétexte pour un retrait des financements. **Franck Jung** reconnaît qu'il y a une vraie question de trajectoire budgétaire.

Jean-Baptiste Talleux souhaite témoigner de la valeur de la marque, qui n'est pas associée à des prix Nobel mais a une vraie valeur, notamment à l'international, du fait du nom « Paris ». **Franck Jung** confirme que cela fait partie de l'ADN de l'Ecole. **Laurent Descottes** souligne que cette marque est reconnue par les professionnels et rayonne. **Franck Jung** souligne le changement d'image de l'EIVP qui n'est plus aujourd'hui associée à la formation des fonctionnaires mais identifiée à de nouveaux débouchés. **Ghislaine Geffroy** témoigne dans le même sens.

Marie-Christine Lemardeley relève l'intérêt de faire bénéficier l'EIVP de la recherche universitaire et de favoriser l'accès des ingénieurs au doctorat, qui améliore leur employabilité. Elle souligne l'attractivité pour les recrutements d'enseignants-chercheurs et le rayonnement accru dont bénéficiera l'EIVP au sein d'un regroupement visible à l'échelle nationale et internationale. Elle réitère que le *statu quo* n'est pas possible pour l'EIVP, qui est dans une situation très différente de celle de l'ENPC ou Polytechnique. **Sophie Mougard** répond que l'ENPC n'est pas dans le *statu quo* mais considère que différents scénarios sont possibles. **Marie-Christine Lemardeley** met en garde contre l'illusion de la permanence au sein d'un monde qui a changé. **Sophie Mougard** soutient qu'il y a une capacité à créer de la valeur dans le projet scientifique, que la fusion a du sens entre établissements qui ont un ADN proche, et que les questions de mutualisation de service peuvent être traitées autrement que par la fusion. Pour finir, elle pointe les difficultés budgétaires des deux partenaires numériquement dominants dans le projet, l'IFSTTAR et l'UPEM.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de la communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE.

Didier Guillot devant s'absenter momentanément, la présidence est reprise par **Marie-Christine Lemardeley**

2017-063 : Plan directeur informatique 2017-2019

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung indique qu'il s'agit du troisième plan directeur informatique de l'EIVP. Il relève que les choix informatiques sont orientés par le changement d'échelle de l'établissement, les nouvelles pratiques associées au numérique dans les métiers du génie urbain, la diffusion des pratiques de e-administration, la généralisation des outils mobiles, la politique des éditeurs et des fabricants, et les évolutions technologiques. **Patrick Lefièvre** souligne le point fort du plan directeur informatique est la refonte de l'architecture des serveurs au profit d'un serveur unique, hyperconvergent, moins consommateur d'énergie, avec une capacité de traitement accrue, des process de gestion allégés et une meilleure fiabilité. Il mentionne également des investissements dans les outils de mobilité des étudiants : PC « classes mobiles », rénovation du wi-fi et extension de capacité de la bande passante. **Franck Jung** relève que les choix techniques sont en phase avec les engagements de développement durable de l'Ecole. En réponse à deux questions de **Jérôme Gleizes**, **Patrick Lefièvre** précise que l'imprimante 3D est destinée aux pratiques de maquettage et que le système d'information est basé sur la technique de virtualisation de serveur Nutanix / VMware. Laurence Berry et Franck Jung ajoutent que l'acquisition de l'imprimante 3D est plutôt envisagée pour l'année scolaire 2018-2019 et que cet équipement profitera également aux élèves assistants en architecture de l'EPS-AA.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le plan directeur informatique 2017-2018 de l'EIVP est approuvée à l'unanimité.

2017-064 : *Contrat d'objectifs 2017-2021 avec la Ville de Paris*

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard présente le calendrier de travail sur le deuxième contrat d'objectifs entre la Ville de Paris et l'EIVP, soulignant qu'il s'agira d'un contrat d'objectifs et non d'un contrat d'objectifs et de moyens. Elle rappelle que celui-ci s'inscrit dans les quatre orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration lors de sa séance du 14 juin 2017 et communiquées à la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) dans le cadre de l'audit. Elle indique que les réflexions des groupes de travail internes à l'établissement ont abouti à dix-sept propositions d'objectifs qui seront partagées et approfondies avec la tutelle.

Marie-Christine Lemardeley et **Ghislaine Geffroy** s'interrogent sur le calendrier de présentation au Conseil de Paris et s'accordent pour dire qu'un avant-projet approuvé par le conseil d'administration de l'établissement au mois de mars 2018 pourrait aboutir à un texte présenté de manière parallèle au conseil d'administration du mois de juin 2018 et au Conseil de Paris du mois de juillet 2018.

En réponse à une observation de **Jérôme Gleizes**, **Marie-Christine Lemardeley** relève qu'un « contrat d'objectifs et de moyens » ne comporte aucune obligation juridique de financement. **Geneviève Guinard** observe une évolution similaire à l'École des Ponts et **Laurence Berry** mentionne une note de doctrine du Ministère des finances, selon laquelle la norme des relations contractuelles avec la tutelle est le contrat d'objectifs.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de la communication sur le contrat d'objectifs 2017-2021 avec la Ville de Paris.

Budget

2017-065 : *Situation du budget et des emplois (octobre 2017)*

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry annonce que les données disponibles confirment la prévision d'un solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de 300.000 €, annoncée lors de la précédente réunion du conseil d'administration, soit un solde cumulé de -247.100 € après prise en compte du report des exercices antérieurs. Elle rappelle que ce déficit résulte, d'une part, du décalage du calendrier de versement de financements attendus sur deux projets de recherche européens du programme H2020 et, d'autre part, de l'incapacité de l'établissement à réduire ses dépenses de fonctionnement à due concurrence des recettes manquées. Elle indique que le travail approfondi engagé avec la direction des finances et des achats de la Ville de Paris et avec la direction régionale des finances publiques a permis d'identifier un traitement comptable de ce déficit, sans apport de financement de la Ville de Paris, dont les modalités seront présentées lors de la décision modificative du budget ; elle relève que ce type d'opération ne pourra pas être réédité. Elle relève une situation plus détendue sur la section d'investissement qui, malgré une reprise des dépenses, présentera encore des reports importants. Concernant la situation des emplois, elle mentionne la vacance de trois postes dans des fonctions administratives, et la poursuite de la politique de stabilisation des situations d'emploi du personnel, dont témoignent deux titularisations dans le cadre de la prolongation du dispositif Sauvadet et un recrutement sans concours.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

2017-066 : Décision modificative n°2 de l'exercice 2017

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente les trois objectifs de la décision modificative : permettre l'immobilisation des dépenses de développement informatique réalisées en interne, à hauteur de 25.000 €, redéployer 9.000 € inscrits en budget primitif sur le chapitre 67, charges exceptionnelles, vers le chapitre 011, charges de fonctionnement courant, et autoriser la correction d'erreurs de comptabilisation à hauteur de 476.135 €. Sur ce dernier point, elle précise qu'il s'agit de corriger l'imputation de subventions d'investissement, qui ont été perçues par l'EIVP entre 2006 et 2012 et imputées sur un compte de subventions « non transférables », alors qu'elles ont financé des biens amortissables et sont donc potentiellement transférables au compte de résultat. Elle indique qu'après correction de cette erreur de comptabilisation et vote du compte de gestion 2017, et conformément au schéma présenté au pôle « gestion locale » de la direction régionale des finances publiques, l'EIVP demandera une dérogation à la direction générale des collectivités locales et à la direction générale des finances publiques, afin de pouvoir transférer les montants correspondants au besoin de financement de la section de fonctionnement, qui comprennent le déficit de l'exercice 2017, mais également les frais de la session 2018 du concours TPE-EIVP que le Ministère de la transition écologique et solidaire entend facturer en 2018 et qui ne sont pas financés au budget primitif.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la deuxième décision modificative du budget de l'exercice 2017 est adoptée à l'unanimité.

2017-067: Budget primitif de l'exercice 2018

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'EIVP et à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle le contexte d'établissement du budget, marqué par la rigueur en matière de finances publiques et par un climat d'incertitude dans l'attente des recommandations de la Commission des titres d'ingénieur et des décisions sur les modalités d'intégration de l'EIVP à l'I-SITE Paris-Est FUTURE. Il souligne les éléments favorables au projet d'établissement : l'attractivité soutenue de la formation, la très bonne insertion professionnelle des diplômés, la forte implication des partenaires industriels de l'EIVP, dont témoigne notamment la signature d'un premier contrat de chaire d'enseignement et de recherche avec Evesa. Il évoque la recherche d'un nouveau modèle économique pour l'établissement, dont les principales pistes sont le développement de prestations de formation pour la Ville de Paris, en lien étroit avec la direction des ressources humaines (DRH) de la Ville, et l'ouverture de la formation d'ingénieur par la voie de l'apprentissage, ce qui suppose d'avoir mené à son terme la reformulation du programme des enseignements selon le référentiel par compétences. Il présente le scénario de croissance des recettes propres ; l'objectif, fixé à 1.884.900 €, renoue avec la tendance observée de 2014 à 2016 ; il se fonde sur un renouvellement du portefeuille de contrats de recherche, notamment dans le cadre de l'I-SITE, sur l'attractivité soutenue de la formation d'ingénieur, sur une action volontariste en matière de formation continue, sur l'absence d'impact en 2018 de la nouvelle réforme de la taxe d'apprentissage actuellement en concertation, et sur de nouvelles modalités de partenariat avec les entreprises.

Laurence Berry commente les inscriptions en dépenses de fonctionnement, avec un cadrage de +1,1% de dépenses de personnel, une hypothèse d'évolution des charges immobilières du même ordre de grandeur, du fait des indices de révision, et une absence de marge de manœuvre identifiée dans les dépenses de fonctionnement courant. Elle signale deux charges nouvelles : l'attribution de titres restaurant au personnel, qui fait l'objet d'une délibération à l'ordre du jour de la séance, à hauteur de 30.800 €, et les frais de réalisation du MOOC sur l'acceptabilité des chantiers urbains, à hauteur de 121.000 €. Elle relève que ce projet de formation en ligne a suscité l'intérêt de nombreux partenaires, la Fédération nationale des travaux publics, la Ville de Paris, la Métropole européenne de Lille, le Syntec, le CNFPT, et que sa réalisation pourrait, sous réserve de validation par la DRFiP, être financée sur la section d'investissement, ce qui allègerait la contrainte sur la section de fonctionnement. Enfin,

elle fait observer que le montant des inscriptions (6.740.850 € sur la section de fonctionnement et 691.000 € sur la section d'investissement) est sensiblement égal au montant des réalisations de l'exercice 2017.

Marie-Christine Lemardeley et **Laurent Kandel** confortent l'hypothèse d'un financement du MOOC sur la section d'investissement, citant des exemples d'opérations analogues réalisées par la Ville de Paris.

Jérôme Gleizes prend acte des mécaniques comptables mais estime que la Ville de Paris devrait se poser la question d'augmenter la subvention de fonctionnement, au moins de manière transitoire jusqu'à la mise en place des formations par apprentissage. Il considère qu'avec ses écoles, la Ville de Paris investit dans le capital humain, et que cela justifie un amendement budgétaire. **Laurent Descottes** s'inquiète du caractère non pérenne des solutions présentées et souhaite que la question économique soit posée de manière claire. **Marie-Christine Lemardeley** rappelle les contraintes qui s'exercent sur le budget de la Ville de Paris. **Laurence Berry** évoque un niveau de risque supplémentaire en 2019, du fait de l'impact d'une nouvelle réforme de la taxe d'apprentissage, alors que la formation des ingénieurs par apprentissage ne sera pas encore ouverte. **Franck Jung** confirme qu'il est envisagé une ouverture par apprentissage à partir de la 2^{ème} année du cycle ingénieur, donc en 2020, sur la base d'un programme arrêté en 2019. **Ghislaine Geffroy** souhaite évoquer le travail très important réalisé avec les services de la Ville de Paris, dans le but de passer par l'EIVP pour des formations portées par la direction des ressources humaines [de la Ville], avec des concrétisations dès 2018. **Jérôme Gleizes** estime l'ordre de grandeur à 100.000 € et considère qu'il s'agit d'un choix politique ; il suggère la piste des subventions sur projet s'il était nécessaire de justifier la dépense et de mettre en valeur l'apport de l'EIVP.

Jérôme Gleizes s'adresse alors à **Alain Bernard**, représentant le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à propos d'une réorientation des crédits de l'apprentissage au bénéfice de l'enseignement supérieur. **Alain Bernard** confirme que la discussion est ouverte et que l'on recherche le bon équilibre. Il relève que les établissements d'enseignement supérieur ouvrent des filières à l'apprentissage pour des raisons financières et pour des raisons d'insertion professionnelle, que la CTI a assoupli sa position et admet désormais les formations sur deux ans, et qu'il convient d'être attentif aux relations avec les fédérations professionnelles et aux questions d'organisation de la scolarité. **Jérôme Gleizes** souligne que les enjeux de l'apprentissage sont très différents au lycée et en licence.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs

2017-068 : Tarif des frais de scolarité de la formation D-PRAUG

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que la création d'une formation post-master en programmation urbaine, en partenariat avec l'Ecole nationale d'architecture de Paris La Villette et l'Ecole d'Urbanisme de Paris, a été approuvée par le conseil d'administration en juin 2017. Il indique que le tarif des frais de scolarité, qui sera également soumis aux conseils d'administration des établissements partenaires, s'établit à 4.700 € ou 6.900 € selon que le stagiaire finance seul sa formation ou qu'il bénéficie du soutien de son employeur ou d'un organisme financeur. Il annonce le lancement de la campagne de recrutement en mars 2018 pour un démarrage des cours en février 2019.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le tarif des frais de scolarité de la formation D-PRAUG est adoptée à l'unanimité.

Marchés publics

Aucune affaire

Formation, élèves

2017-069 : Subvention à l'AEIVP (Bureau des élèves de l'EIVP)

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung présente le bilan d'activités du bureau des élèves, qui comprend l'organisation des semaines et du week-end d'intégration, l'animation de rendez-vous festifs et conviviaux sur le campus Rébeval, mais également la réalisation d'actions de promotion de l'entrepreneuriat, avec l'organisation d'une rencontre avec des start-up à l'occasion du Forum entreprises de l'EIVP et la participation aux rencontres innovations et sciences (RISE) de l'ENSTA ParisTech. Il cite les démarches entreprises par le BDE pour favoriser la réalisation d'actions communes avec les élèves assistants en architecture et l'ouverture des activités associatives à ces élèves. Il note que la subvention proposée, d'un montant de 13.000 €, couvre environ 20% du budget de l'association.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 13.000 € à l'AEIVP (bureau des élèves de l'EIVP) est adoptée à l'unanimité.

2017-070 : Subvention au BDS EIVP (Bureau des sports de l'EIVP)

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung indique que cette subvention s'inscrit dans un schéma similaire à la précédente. Il note que l'association BDS EIVP organise des activités régulières pendant l'année ainsi qu'une semaine aux sports d'hiver, financée par une subvention de l'établissement à hauteur de 19% du coût du projet soit 8.000 €. **Laurence Berry** ajoute que la prise en charge du coût des transports garantit que ceux-ci soient organisés dans de bonnes conditions, que les activités étudiantes sont importantes pour l'attractivité d'une école, et qu'un bénéfice pour la santé des élèves est également attendu.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 8.000 € à l'association BDS EIVP (bureau des sports de l'EIVP) est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2017-071 : Avenant à la convention relative à la licence professionnelle assistant à chef de projet en aménagement de l'espace (ACPAE)

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung explique que la convention conclue avec l'UPEM et les écoles d'architecture de Paris-Belleville et Villes et territoires de Marne-la-Vallée prévoit que soit établi chaque année un bilan financier de la formation, au vu duquel les partenaires se prononcent sur la poursuite de la licence professionnelle « ACPAE ». Il précise que l'avenant présenté propose la reconduction de la formation pour l'année universitaire 2017-2018. Il relève que cette licence professionnelle est ouverte à l'apprentissage depuis la rentrée 2016 et qu'elle accueille cette année deux étudiants issus de l'EPS-AA assistant en architecture.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de l'avenant à la convention conclue avec l'UPEM et les écoles d'architecture de Paris-Belleville et Villes et territoires de Marne-la-Vallée, relative à la licence professionnelle assistant à chef de projet en aménagement de l'espace (ACPAE) est adoptée à l'unanimité.

2017-072 : Convention d'accueil d'élèves avec l'ENTPE

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung présente les éléments du partenariat, actif, entre l'EIVP et l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, qu'il est proposé de renouveler pour quatre ans. Il relève que ce sont surtout des élèves de l'EIVP qui sont accueillis par l'ENTPE, ce qui leur permet d'acquérir une forme de spécialisation dans le domaine des constructions publiques. Il exprime le souhait que cette coopération s'approfondisse et débouche sur un double diplôme.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, portant sur l'accueil d'élèves ingénieurs, est adoptée à l'unanimité.

2017-073 : *Avenant à la convention avec Ponts Formation conseil relative à l'édition des Actes de l'Université d'été*

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard explique que l'avenant annuel vient préciser les conditions matérielles et financières de l'édition des actes de l'Université d'été de l'EIVP, consacrés cette année au « nouveau monde de la mobilité », par les Presses des Ponts, département de Ponts Formation Conseil, filiale commerciale de l'Ecole des Ponts.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de l'avenant à la convention conclue avec Ponts Formation conseil relative à l'édition des Actes de l'Université d'été est

Ressources humaines

2017-074 : *Programme d'accès à l'emploi titulaire*

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que l'EIVP a adopté un programme pluriannuel de titularisation pour les années 2017 et 2018, dans le cadre de la prolongation du dispositif Sauvadet, portant sur huit postes et partiellement réalisé. Elle précise que les emplois des personnels enseignants de l'EIVP sont décrits par les statuts et les textes de la régie comme des enseignants-chercheurs, assimilés aux maîtres de conférence et professeurs des universités, et par conséquent n'ont pas de correspondance avec les corps des administrations parisiennes ouverts à la titularisation, mais que ces agents ont été informés de la possibilité de se présenter aux sélections dans le corps des ingénieurs des travaux, dont le statut particulier admet les activités de formation et de recherche, ce que deux d'entre eux ont fait avec succès. Elle indique qu'il est proposé, compte tenu de l'intérêt manifesté par les enseignants-chercheurs pour ces postes, d'ouvrir deux postes supplémentaires à la titularisation dans le corps des ingénieurs des travaux, et d'ouvrir à nouveau un poste dans le corps des attachés d'administration pour donner une seconde chance à un agent dont le profil peut intéresser la Ville de Paris.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le programme complémentaire de titularisation de l'EIVP pour 2017-2018 est adoptée à l'unanimité.

Didier Guillot reprend la présidence des débats.

2017-075 : *Profil des emplois de la régie EIVP*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que, depuis la création de la régie, le conseil d'administration se prononce sur un document détaillant le profil de chaque poste, régulièrement mis à jour jusqu'en octobre 2015. La mise à jour présentée prend en compte la concertation sur les profils d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs, réalisée conformément aux engagements du précédent contrat d'objectifs et de moyens, les observations du bureau du contrôle de légalité de la Préfecture de Paris concernant l'emploi de contractuels et les évolutions des besoins fonctionnels de l'établissement. Elle précise que l'emploi de responsable de la gestion des contrats de recherche et des financements externes, initialement créé à mi-temps, est porté à temps plein sur une fourchette de rémunération modifiée,

qu'un emploi d'agent d'entretien est supprimé, que deux emplois d'appui pédagogique sont identifiés dans l'enveloppe de postes existante, l'un orienté vers l'internationalisation de l'éducation et l'autre vers l'innovation pédagogique, notamment numérique, et que les emplois permanents d'enseignants-chercheurs sont dissociés des contrats doctoraux et post-doctoraux.

Marie-Christine Lemardeley souligne les bénéfices de l'intégration à l'I-SITE en termes d'harmonisation des carrières et de possibilités d'évolution.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération définissant le profil des emplois de la régie EIVP est adoptée à l'unanimité.

2017-076 : Création d'un poste d'ingénieur d'études pour le projet de recherche RESIN

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry situe cette délibération dans la continuité de la précédente, qui a supprimé la délégation donnée au Président de créer des emplois d'ingénieur d'études en fonction des besoins des projets de recherche, et rendu nécessaire une délibération spécifique. Elle précise que la création de poste répond aux besoins d'un projet en cours, s'achevant fin octobre 2018, et qu'à l'avenir les créations de poste seront votées en même temps que la convention de financement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération créant un poste d'ingénieur d'études pour le projet de recherche RESIN est adoptée à l'unanimité.

2017-077 : Attribution de titres restaurant au personnel de l'EIVP

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que la loi accorde aux représentants élus du personnel l'initiative en matière d'action sociale et explique que l'attribution de titres restaurant est une revendication présentée par les représentants du personnel de l'EIVP depuis l'élection du premier comité technique en 2015. Elle justifie cette demande par l'éloignement du restaurant administratif, d'où il résulte que seulement 15% des repas pris sur le temps de travail par le personnel de l'EIVP bénéficient d'une participation de l'employeur. Elle précise que le titre restaurant est d'une valeur faciale de 9 € et que le personnel conservera l'accès au restaurant administratif.

Marie-Christine Lemardeley signale que la Ville de Paris n'accorde pas de titres restaurant à son personnel et trouve gênant que l'EIVP adopte une décision orthogonale à la gestion de la Ville de Paris.

Ghislaine Geffroy confirme qu'il s'agit là d'une position constamment affirmée et réaffirmée par la Ville de Paris.

A l'issue de ces interventions, la délibération créant une prestation sociale de titres restaurant au bénéfice du personnel de l'EIVP est adoptée avec trois abstentions (**Marie-Christine Lemardeley, Mao Peninou et Ghislaine Geffroy**)

Questions diverses

2017-078 : Avenant à la convention de coopération tripartite ENSAPLV, ESTP, EIVP

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung indique que la convention tripartite définit le cadre de coopération de l'Ecole d'architecture de Paris La Villette, de l'ESTP et de l'EIVP pour la mise en œuvre des bicursus architecte-ingénieur et ingénieur-architecte réalisés au sein de ces trois établissements, et que l'avenant vise à clarifier la répartition des dépenses liées aux voyages d'études effectués chaque année par ces élèves et leurs accompagnants dans une métropole européenne. Il précise que le coût de l'opération, cumulé sur les quatre dernières années, est d'environ 10.000 € pour l'EIVP.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de l'avenant à la convention conclue avec l'ENSAPLV et l'ESTP, relative au bi-cursus architecte ingénieur et ingénieur architecte est adoptée à l'unanimité.

Franck Jung énumère ensuite les premières dates de l'année 2018 : conseil de perfectionnement le mardi 9 janvier, journée d'audit de la CTI le lundi 22 janvier, vœux de l'EIVP avec la présentation des travaux des élèves sur le handicap le vendredi 26 janvier. Il annonce le prochain départ en retraite de **Geneviève Guinard**, que **Didier Guillot** remercie chaleureusement pour le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h10.